#### CP/AKJ/GEB/ZP MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

### REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

#### **DIRECTION GENERALE DES DOUANES**



N° ...../MEF/DGD-12

## NOTE D'INFORMATION Nº 1727 JUL 28 SEP 2012

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du personnel que conformément au Décret Présidentiel N°2011-476 du 21/12/2011 portant obligation d'identifier les abonnés des services de Télécommunication ouvert au public, l'entreprise de téléphonie mobile MOOV déploiera une équipe dans les différents Services de l'Administration des Douanes en vue de procéder à l'identification de ses abonnés non encore identifiés.

Cette opération aura lieu du mercredi 03 au vendredi 05 octobre 2012. A cet effet, chaque agent abonné MOOV devra déposer l'une des pièces suivantes : la photocopie de sa carte nationale d'identité, ou de sa carte de commission ou de sa carte professionnelle dans les lieux indiqués ci- dessous :

# LES SITES D'IDENTIFICATION DES ABONNES MOOV DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

- 1-BUREAU DE L'ACTION SOCIALE (DIRECTION GENERALE DES DOUANES)
- 2-SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION ET DE LA DOCÚMENTATION (ECOLE DES DOUANES)
- 3- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES ENQUETES DOUANIERES
- 4- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE ET DES INTERVENTIONS
- 5- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS DU PORT ET DES SERVICES SPECIAUX)
- 6-SECRETARIAT DU DIRECTEUR DES SERVICES AEROPORTUAIRES ET DES REGIMES ECONOMIQUES
- 7- SECRETARIAT DU SOUS DIRECTEUR DES REGIMES ECONOMIQUES
- 8- SECRETARIAT DU DIRECTEUR DE L'ANALYSE DES RISQUES, DU RENSEIGNEMENT ET DE LA VALEUR.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES P.I/ LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

ColoDA Pierre A